

## Le sens du Pèlerinage

# SPÉCIAL DU MOIS

**Cette année, le début du mois de février coïncide avec une période sacrée de l'islam où les fidèles accomplissent le pèlerinage à la Mecque. Le frère Abdelaziz Rzik explique à nos concitoyens le sens de cette pratique religieuse considérée comme le cinquième pilier de l'islam**

L'accomplissement du pèlerinage (Hajj) est une institution divine prescrite durant la sixième année de l'hégire. "Et à Dieu le devoir sur les êtres d'accomplir le pèlerinage de la demeure, pour quiconque en a les moyens. Quant à celui qui se rend incapable, Dieu est certes au-delà des mondes." Coran, sourate 3, verset 97.

Le Hajj constitue le cinquième pilier de l'islam, selon plusieurs traditions, ahadith, prophétiques. "L'islam, c'est l'attestation de foi qu'il n'y a rien de divin que Dieu et que Mohamed est un messenger de Dieu, d'accomplir la prière, de s'acquitter de l'aumône purificatrice, de jeûner le mois de Ramadan et d'effectuer le pèlerinage à la demeure pour celui qui en a les moyens." Hadith Gabriel selon Omar Ibn Al Khattab, d'après l'Imam Al Bokhari et Muslim.

### Conditions qui rendent le pèlerinage obligatoire :

- 1- Être musulman(e) ;
- 2- Être sain d'esprit ;
- 3- Avoir atteint l'âge de puberté ;
- 4- Posséder les moyens matériels et physiques .

Les moyens sont définis par les juristes (Fouqaha) comme étant la capacité physique de supporter le rituel du pèlerinage, ainsi que les frais nécessaires pour le voyage, de même que pouvoir laisser suffisamment de moyens pour sa famille durant son absence.

Cependant, certains juristes ajoutent une condition propre à la femme: Le fait d'être accompagnée par un mahram, c'est à dire une personne avec qui règne une intimité qui fait que le mariage entre eux devient licite.

Le mahram a pour rôle de veiller à la sécurité de celle-ci, si nécessaire. Cependant, il lui est permis de voyager seule, selon certains

jurisconsultes, tel le Cheick Dr Al Quardawi, principalement aujourd'hui vu les facilités et la sécurité.

### Conditions de validité du pèlerinage

- 1- Être accompli par un musulman, (le non musulman n'est pas tenu de respecter les piliers de l'islam)
- 2- Être accompli par un être responsable, (pubère et sain d'esprit)
- 3- Qu'il soit accompli durant la sacralité temporelle des mois de Chawal, Dhou al Q'ida et Dhou al Hijja. Ce sont les trois derniers mois du calendrier hégirien.

En effet le pèlerinage ne peut s'accomplir qu'en un temps bien défini et en un lieu précis. C'est pourquoi la sacralité spatiale et temporelle sont des conditions sine qua non pour la validité du pèlerinage.

### Les piliers du pèlerinage

- 1- Al ihram (la sacralisation)
- 2- Attawaf (la circumambulation)
- 3- Assa'y (la procession)
- 4- Al woqof bi Arafat (le stationnement)

#### I : Al Ihram :

Al ihram (la sacralisation) symbolise la pureté originelle à laquelle aspire le croyant.

Cela consiste en la formulation de l'intention du pèlerinage selon les divers rites instaurés par le prophète (sur Lui et Sa famille la Paix et le Salut), à savoir :

- Al ifrad (unidirectionnel), c'est accomplir la sacralité du hajj seulement sans la omra (pèlerinage restreint).

- Al quirane (bidirectionnel), c'est accomplir le hajj et la omra l'une étant pénétrée de l'autre, c'est à dire interdépendant.

- At-tamatou' (allègement), c'est accomplir la omra avant la sacralité du hajj, ce qui allège la pratique de sacralisation pour le

pèlerin.

Al ihram s'effectue à partir du miqat (la halte de rassemblement). Plusieurs lieux sont définis, en fonction de la provenance du pèlerin. Ces lieux ne peuvent être dépassés sans état de sacralisation.

#### 1- Al Jouhfa :

Halte de sacralisation pour les pèlerins venus d'Egypte, du Maghreb, de la Syrie, de la Turquie ainsi que de toute personne en provenance du Nord ou Nord-Ouest de la Mecque. Notons que cet endroit se nomme actuellement Rabigh.

2- Dhat Irq : Halte de sacralisation pour les pèlerins en provenance de l'Iraq ainsi que du Nord-Est ou encore de l'Orient.

3- Yamlamam : Halte pour les pèlerins qui viennent du Yémen ou encore de l'Inde.

4- Dhou al Houlayfa : Halte réservée aux pèlerins en provenance de Médine. Elle se nomme aujourd'hui Abar Ali, (sur lui la Paix).

5- Qarn al Manazil : Halte réservée aux pèlerins qui viennent de Nejd, ainsi que pour ceux qui proviennent de l'Est.

#### Règles à observer durant le Ihram :

Avant même l'état de sacralité le pèlerin devra :

- se purifier : prendre un bain rituel tel celui des grandes ablutions, se couper les ongles, se nettoyer les aisselles et le pubis, ainsi que de se parfumer.

- Retirer ses vêtements et porter deux étoffes (obligatoire pour l'homme) sur les parties inférieures et supérieures du corps, quant à la femme elle garde sa tenue vesti-

### La Kaaba, à la Mecque

mentaire habituelle sans impliquer une mode particulière.

- Accomplir deux genuflexions, *rakat*.

Durant son état de *Ihram*, le pèlerin devra faire la *talbiya*, appel d'imploration de Dieu.

Il est cependant interdit au pèlerin durant son *ihram* :

- de porter des vêtements cousus, c'est à dire qui prennent la forme des membres corporels,

- de se parfumer,

- de couper ses ongles et ses cheveux,

- d'avoir des rapports sexuels ou une intimité sexuelle avec son épouse,

- de se couvrir la tête, pour les hommes,

- de témoigner en faveur d'un mariage ou même de contracter un pacte de mariage,

- de cueillir des végétaux ou de déraciner des arbres ou encore de chasser ou d'égorger du gibier. Il faut préciser que la femme, quant à elle, ne pourra se couvrir ni le visage ni les mains.

En cas de transgression d'une de ces règles, le pèlerin devra :

- soit sacrifier (immoler) un ovin ou un caprin,

## VOYAGES GALLEON

Moncef Ouazzani

Conseiller en voyages



# Notre spécialité: Maroc, Algérie, Tunisie et Moyen Orient

A partir de: (Hors taxe)

Casablanca: 760 \$

Alger: 1020 \$

Tunis: 900 \$

Caire: 1050 \$

Beyrouth: 890 \$

Tripoli: 1060 \$

OMRA ET HADJ

Envolez-vous dans le monde entier avec un meilleur service et les plus bas tarifs en ville

6830, avenue Parc, Bureau 374, (Coin Beaumont) Montréal

Tel. : (514) 777-2002 et 575-9045

Fax: (514) 948-4101

Courriel: moncef02@hotmail.com

## Le sens du Pèlerinage (Suite)

- soit jeûner trois jours,
- soit accomplir une expiation qui consiste en le fait de nourrir six pauvres.

**II : Attawaf :**

La circumambulation se fait autour de la ka'ba, le sanctuaire sacré à La Mecque. Il s'agit de sept tours en commençant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. On débute par La pierre noire, al hajar al aswad, elle se situe au coin qui précède la porte de la ka'ba et, l'on termine à la hauteur de La pierre noire. Cette pratique symbolise le fait de remonter le temps à la source, Abraham, celui qui a reconstruit la ka'ba, le père du monothéisme, qui se trouve selon un hadith au septième ciel, afin de purifier notre croyance de toute ingratitude.

Trois sortes de tawaff sont à noter :

- tawaff al ifada (de la visite), piliers du pèlerinage,
- tawaff al qodom (de salutation), acte surrogatoire,
- tawaff al wada' (d'adieu), recommandé, sauf pour la femme qui est en période d'indisposition pour cause des menstrues.

Il est primordial d'être en état de purification mineure pour que le tawaff soit valide.

La femme qui est en période de menstrues devra retarder son tawaff jusqu'à sa purification ; si son départ est proche et, qu'elle se trouve toujours en cet état, elle devra obligatoirement accomplir le tawaff qui est de l'ordre de l'obligatoire, Al ifada.

Selon l'Imam Jaafar Sadek, sur Lui La Paix, elle devra se purifier, à savoir prendre son bain rituel (Al ghousl) ainsi que les petites ablutions (Al woudo) et l'accomplir car, c'est un état de nécessité primordiale et de circonstances atténuantes qui oblige d'accomplir ce rite du pèlerinage. Les juriconsultes lui interdisent d'accomplir le tawaff al wada' (d'adieu) puisque celui-ci est de l'ordre du surrogatoire et n'est pas un pilier du pèlerinage.

Il est recommandé de saluer La pierre noire par signe d'allégeance en l'embrassant, l'Imam Ali, sur Lui La Paix, annonçait à Omar Ibn Al Khattab, que Dieu l'agrée, que cette dernière témoignera en faveur du pèlerin le jour de la rétribution, de son dévouement et de son allégeance pour Dieu exalté soit-Il.

**III : Sa'y :**

La procession entre le mont de Safa et de Marwa est un des piliers du pèlerinage.

**La Mecque**

Il symbolise le parcours effectué par Hajar, sur Elle La Paix, épouse d'Abraham, Paix sur Lui, en recherche de moyens de subsistance pour son fils Ismaël, sur Lui La Paix.

Après tout effort, le croyant ayant pris les causes à effet remet sa confiance totale en Dieu, exalté soit-Il. Pour être valide, ce parcours devra s'effectuer après le tawaff, ainsi que débiter sur le mont Safa vers Marwa, revenir à Safa et ainsi de suite jusqu'au septième parcours qui se terminera sur le mont Marwa.

Notons que la purification des souillures mineures n'est pas une condition pour effectuer ce parcours. Il est recommandé, durant ce parcours, ainsi que durant le tawaff, de réciter le Coran, de glorifier Dieu, d'implorer Son pardon ainsi que de faire des invocations pour toutes et tous. Rappelons que les salutations du Prophète Mohamed y sont fortement recommandées, ainsi que sur Sa sainte famille purifiée, que Dieu Les salue.

**IV : Woqof bi Arafat :**

La station à Arafat est le pilier le plus important du pèlerinage. Le prophète Mohamed sur Lui La Paix et Le Salut ainsi que sur Sa famille purifiée, rappelle dans un hadith : "Le pèlerinage, c'est la station à Arafat." Rapporté par l'Imam Tirmidhi.

Aïcha, sur Elle le Salut, mère des croyants, rappelle que le Prophète sur Lui et Sa famille La Paix et Le Salut, dit : "Ce jour, Dieu y délivre ses serviteurs de l'enfer". Rapporté par l'Imam Muslim. L'enfer est la colère et l'éloignement de Dieu, comme le paradis serait la clémence et la proximité de Dieu.

Le jour de Arafat est le neuvième jour du mois de dhoul hijja, celui qui précède le jour du sacrifice, aïd al adha. Il symbolise le jour du jugement dernier, notre présence devant Dieu.

Arafat consiste en le fait de rechercher l'intimité de Dieu et de Son Prophète en priant, invoquant, glorifiant Dieu et en fai-

sant des salutations sur Le Prophète et Sa sainte famille.

Sur le mont Arafat le pèlerin accomplira la prière par regroupement et allègement. Il priera le dohr, midi et le aqr, l'après-midi ensemble et de deux génuflexions, raka'at, seulement, il y restera jusqu'au coucher du soleil révolu.

**Pratique du pèlerinage**

Après tous les préparatifs de purification le pèlerin débutera par le tawaff de omra, al-qodom, pour ceux qui accomplissent le tamatou'. Il effectuera la circumambulation autour du sanctuaire de sept tours après lesquels il effectuera deux génuflexions à l'emplacement d'Abraham sur Lui La Paix. Il ira ensuite s'abreuver d'eau du puits de Zem-zem, pour revenir vers le sanctuaire, le saluer et se diriger vers Safa et Marwa. Il y accomplira le parcours en débutant à Safa et terminer son parcours à Marwa. Après quoi le pèlerin devra diminuer de sa chevelure ou se raser la tête, ce dernier, pour les hommes uniquement.

Ici la Omra est terminée ; le pèlerin pourra reprendre alors son rythme de vie comme auparavant.

Au huitième jour du mois *Dhoul hijja*, le pèlerin devra se sacrifier à nouveau de son hôtel. Après le lever du soleil il ira vers Mina, où il y passe la nuit, la talbiya est recommandée durant tout son séjour à Mina, (labayka allahouma labayk, labayka lâ charika laka labayk, inna alhamda oi anni mata laka oi al moulk lâ charika laka labayk; je me voue à Toi oh mon Dieu à Toi je me voue, j'aspire à Toi oh point d'associé à Toi, la louange et le bienfait sont à Toi ainsi que la royauté, point d'associé à Toi). Au lendemain il se dirige vers le mont Arafat ou il priera le dohr et aqr à l'heure du dohr, il y restera jusqu'au coucher du soleil révolu sans pour autant y prier le maghreb, coucher du soleil et, le icha, le soir. Il accomplira ces deux prières en soirée à Mouzdallifat et y passera la nuit. Au matin, après la prière de fajr, l'aube, il invoque Dieu à la station de Al Mach'ar al Haram, l'emplacement consacré et, il se dirige alors vers Mina en rassemblant des petits cailloux pour y effectuer le ramye al jamarat, jet de cailloux.

Arrivé à Mina, il jette sept cailloux à jamarat al aquaba, la pierre de la montée, (la grande), en disant chaque fois Au nom de Dieu, Dieu est Grand, bismi llah Allahou akbar. Ceci se fait entre le levé du jour, dhoulha, et la prière de dohr.

Ce jour est, alors, le jour de l'aïd, la fête du sacrifice.

**Les rites du jour du sacrifice**

- 1- Jet des sept premiers cailloux avant la prière de dohr,
- 2- Immolation de la bête, sacrifice,
- 3- Se couper les cheveux ou se raser la tête,
- 4- Accomplir le tawaff autour de la Ka'ba, sanctuaire.

L'ordre, dans lequel se pratiquent ces différents rites, est purement facultatif. Après ceci, le pèlerin est en état de désacralisation, tahaloul, une fois que les trois premiers rites sont accomplis. Le onzième jour, le pèlerin devra passer sa nuit à Mina, ainsi que pour le jour qui suit. Les jours de tachriq, ce sont les trois jours qui suivent la fête du sacrifice, 11ième, 12ième et 13ième.

Ce sont des jours durant lesquels le pèlerin jettera les cailloux, en commençant par sept pour la petite pierre, sept pour la moyenne et sept pour la grande ; soit vingt et un cailloux pour le 11 et 21 pour le 12ième jour. Le 13ième jour est totalement facultatif. Rappelons que le jet de cailloux durant les jours de tachriq s'accomplit depuis la prière de dohr jusqu'au coucher du soleil. De retour à La Mecque, le pèlerin accomplira le tawaff al wada', d'adieu, après quoi il quitte La Mecque. Ainsi le pèlerinage se termine dans son rituel.

Il est cependant recommandé de visiter la tombe du Prophète sur Lui et Sa famille La Paix et Le Salut, à Ses cotés Abu Bakr et Omar que Dieu leur accorde miséricorde, en Sa mosquée, al masjid an-nabawi, y accomplir la prière dans la raw da ach-charifa, espace se trouvant entre la tombe prophétique et la chaire ; visiter Al bakie', cimetière de Médine où se trouve certains compagnons que Dieu les agrées, ainsi que l'Imam Jafar Sadiq, sur Lui La Paix, l'Imam Malik, que Dieu l'agrée et d'autres personnes saintes. Visiter la mosquée Quoba ainsi que la montagne Ohod, où y est enterré Hamza, oncle du Prophète, sur Lui La Paix. D'autres lieux seront intéressants d'être visités afin d'y voir les traces pieuses de nos pieux ancêtres, les Imams.

Et n'omettons pas de rappeler que le sens premier du pèlerinage est de retrouver la splendeur et la fraîcheur de la spiritualité. Le Coran rappelle l'objectif de cette adoration : "**Et prenez vos moyens de subsistance, le meilleur des moyens est la piété. Et craignez-Moi, oh ! vous, dotés de raisons**". Sourate 2, verset 197.

**Garage Ayad**

Mécanique Générale  
Voitures importées et domestiques  
Injection électronique • Électromécanique  
Mise au point • Freins et suspension

10513 Bellevois (près Forest)  
Montréal-Nord, Qc  
H1H 3C6

Tél.: (514) 326-4717  
Fax: (514) 326-4717

**École de Conduite**

**TECNICI**

MONTRÉAL-NORD  
5665, boul. Henri-Bourassa, # 2  
Montréal-Nord (Québec)  
H1G 2T3  
(côté Lacordaire)

Responsable: M. Hassani (514) 329-1360